

31/12/2023

BNP Paribas Social Business Impact Reporting pour le Label France Relance

INFORMATIONS RELATIVES AU LABEL FRANCE RELANCE

Le label « France Relance » permet aux épargnants et investisseurs professionnels d'identifier les organismes de placement collectifs (OPC) apportant une réponse aux besoins de financement des entreprises françaises, cotés ou non, et ainsi de mobiliser l'épargne pour la relance.



Le label « France Relance » vient reconnaître les fonds qui s'engagent à mobiliser rapidement des ressources nouvelles **pour soutenir les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises françaises** (PME et ETI) cotés ou non. L'objectif est d'orienter l'épargne des épargnants et des investisseurs professionnels vers ces placements qui répondent aux besoins de financements de l'économie française consécutifs de la crise sanitaire. Les fonds labellisés doivent en outre respecter un ensemble de critères environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), incluant notamment l'interdiction du financement d'activités charbonnées et le suivi d'une note ou d'un indicateur ESG.

INFORMATIONS RELATIVES AU FONDS

| | |
|---|--------------------------------------|
| Nom de la société de gestion : | BNP Paribas Asset Management |
| Nom du fonds : | BNP Paribas Social Business Impact |
| Code ISIN du fonds : | FR0012261501 |
| Pays de domiciliation du fonds : | France |
| Classe d'actifs : | Private Equity |
| Type de véhicule juridique : | Fonds Professionnel Spécialisé (FPS) |



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change



INFORMATIONS RELATIVES AU RESPECT DU LABEL

| Contribution au dynamisme de l'économie et des territoires | |
|--|---|
| Nombre d'entreprises françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres | 22 |
| Nombre de TPE-PME françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres | 22 |
| Nombre d'ETI françaises financées en fonds propres et quasi-fonds propres | 0 |
| Apport de financements nouveaux à des entreprises françaises | |
| Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021) | 7 |
| Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2022 et le 31/12/2022 (année 2022) | 4 |
| Nombre d'opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse auxquelles l'OPC a participé de manière significative entre le 01/01/2023 et le 31/12/2023 (année 2023) | 4 |
| Nom des entreprises concernées par les opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse | Envie Autonomie, EHD, Foncière Habitat & Humanisme, Foncière Solidaire Léopold Bellan, Familles Solidaires, Groupe ID'EES, Handigital, Moulinot, Novétape, Phenix, SNL-Prologues, Solifap |
| % de l'actif correspondant à des titres émis par une entreprise française ayant procédé à une opération d'augmentation du capital ou d'introduction en bourse depuis le 31/12/2020 | 38% |
| Dimension territoriale | |
| Nombre de personnes employées en France dans les entreprises du portefeuille financées en fonds propres ou quasi-fonds propres dont le siège social est en France | 1798 |
| Nombre de personnes employées par région dans les entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par l'OPC | <i>non disponible</i> |
| Volume d'investissements réalisés par l'OPC dans des entreprises non cotées financées en fonds propres ou quasi-fonds propres par région | 116,5 M€ |
| Auvergne-Rhône-Alpes | 58,1 M€ |
| Bourgogne-Franche-Comté | 0,6 M€ |
| Bretagne | 0,0 M€ |
| Centre-Val de Loire | 0,0 M€ |
| Corse | 0,0 M€ |
| Grand Est | 0,5 M€ |
| Hauts-de-France | 1,6 M€ |
| Ile-de-France | 44,2 M€ |
| Normandie | 0,0 M€ |
| Nouvelle-Aquitaine | 0,2 M€ |
| Occitanie | 1,5 M€ |
| Pays de la Loire | 1,4 M€ |
| Provence-Alpes-Côte d'Azur | 8,3 M€ |



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change

| Politique d'investissement et dynamique de collecte | |
|---|-----------------------|
| Encours (actif net) au 31 décembre 2023 ou, si l'OPC est en cours de levée, capitaux collectés à date | 214,9 M€ |
| Calendrier de collecte (si l'OPC est en cours de levée) | <i>non applicable</i> |
| Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2020 et le 31/12/2021 (année 2021) | 18,3 M€ |
| Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2021 et le 31/12/2022 (année 2022) | 66,5 M€ |
| Flux de souscription (nets des rachats) entre le 31/12/2022 et le 31/12/2023 (année 2023) | 24,0 M€ |
| % de l'actif net investi dans des entreprises françaises en fonds propres / quasi-fonds propres | 50,0% |
| % de l'actif net investi dans des PME/ETI françaises en fonds propres / quasi-fonds propres | 50,0% |
| Régime d'investissement (1 ou 2) | 1 |

| Critères ESG | |
|--|---|
| Nom du/des label(s) ESG attribué(s) au fonds par ailleurs : ISR, Greenfin, Finansol, CIES, LuxFLAG, FNG-Siegel, Towards Sustainability, Umweltzeichen ou Nordic Swan Ecolabel, autres (préciser le nom). | Finansol Agrément ESUS |
| Taux d'analyse extra-financière du portefeuille (le cas échéant par classe d'actif) | 100% |
| Résumé de la méthodologie de calcul de la note ESG et/ou rappel des indicateurs suivis au titre du label Relance | <p>La note ESG est calculée en trois temps :</p> <p>1/ Hiérarchisation des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels pour le secteur dans lequel évolue l'entité</p> <p>2/ Entretien d'1h30 sur base d'une liste de questions concernant les enjeux clés identifiés</p> <p>3/ Synthèse de l'entretien et note qualitative sur une échelle de 1 à 4</p> <p>Détail de l'échelle de notation :</p> <p>1 : L'entité est consciente du risque et met des actions en place</p> <p>2 : L'entité est consciente du risque ESG et souhaite mettre des actions en place</p> <p>3 : L'entité n'a pas un niveau de conscience du risque ESG suffisamment élevé et doit s'améliorer</p> <p>4 : Nous identifions un risque fort sur l'entité qui peut conduire à un veto sur l'investissement</p> |
| Résultats ESG du portefeuille (dernière note ESG calculée ou résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul) | 1,13 / 4 |
| Précédente note ESG du portefeuille (le cas échéant communiquée lors du reporting Relance du 30/06/2023) ou précédents résultats obtenus sur les indicateurs ESG de référence ; préciser la date de calcul | 1,86 / 4 |
| Résultats ESG de l'indice / univers d'investissement (pour les fonds engagés à surperformer l'indice / univers d'investissement) | <i>non applicable</i> |
| Actions engagées depuis le 30/06/2023, pour promouvoir les critères ESG du label Relance auprès des entreprises du portefeuille (obligations V a) de la Charte du label Relance) | <p>Sur le portefeuille existant : déploiement progressif des grilles ESG sur tout le portefeuille consistant à réaliser des entretiens ESG avec les entreprises financées. Il s'agit en général d'une première sensibilisation à l'importance de ces sujets pour les entreprises en portefeuille. Par ailleurs, un soutien aux initiatives RSE est proposé lorsque c'est pertinent.</p> <p>Pour les nouveaux investissements : entretien ESG systématique avant investissement.</p> |

Les critères ESG sont les critères de notation extra-financiers environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance. Les évaluations ESG sont basées sur la méthodologie propre à BNP Paribas AM et intègrent les 3 aspects E, S et G.

Les investissements réalisés dans les fonds sont soumis aux fluctuations du marché et aux risques inhérents aux investissements en valeurs mobilières. La valeur des investissements et les revenus qu'ils génèrent peuvent enregistrer des hausses comme des baisses et il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas l'intégralité de leur placement. Le fonds décrit présente un risque de perte en capital. Pour une définition et une description plus complète des risques, merci de vous reporter au prospectus et DIC du fonds. Les titres ci-dessus sont mentionnés à titre d'information uniquement et ne doivent pas être considérés comme une recommandation d'investissement.



RISQUES

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés et seront liés à la situation de l'entreprise.

Le FCP présente :

- Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi (déduction faite des commissions de souscription) peut ne pas lui être totalement restitué.

- Risque lié à la gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents titres détenus en portefeuille. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les titres les plus performants.

- Risque lié aux investissements solidaires et au label relance

Par nature, les émetteurs solidaires ne sont pas cotés et les instruments financiers qu'ils émettent sont peu liquides. Le nombre de ces titres étant réduit, l'attention des porteurs est attirée sur le risque de pertes potentielles attaché à ces valeurs qui ne présentent pas le même degré de sécurité, de liquidité ou de transparence que les valeurs négociées sur un marché, sauf s'ils bénéficient d'une garantie de liquidité de la part d'un tiers. Ces instruments financiers sont émis à des conditions de rémunération usuellement inférieures à celles des entreprises commerciales dans la mesure où, en sus de la traditionnelle analyse financière et de crédit, des critères particuliers d'analyse de nature extra-financière entrent en ligne de compte dans la décision d'investissement (prise en compte du rôle social joué par l'émetteur).

- Risque de taux d'intérêt

La variation des taux d'intérêt peut avoir pour conséquence la diminution de la valeur des investissements en instruments obligataires et titres de créance du FCP, et de ce fait, de la valeur liquidative du FCP. Dans l'hypothèse d'une hausse des taux d'intérêt associée à une sensibilité positive du portefeuille, ou dans l'hypothèse contraire d'une baisse des taux associée à une sensibilité négative, la valeur liquidative du FCP est susceptible de baisser de manière sensible. Le risque de taux d'intérêt est généralement plus important pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances relativement longues que pour des investissements dans des titres de créances ayant des échéances plus courtes.

- Risque lié à l'investissement dans des titres à haut rendement (« high yield ») à caractère spéculatif ou non (Investment Grade), notées ou non par les agences de notation

Le risque de crédit correspond au risque de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur ou des actifs sous-jacents à une émission, cette baisse de qualité pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un événement de défaut. Toute forme de manifestation de ce risque est susceptible d'affecter plus ou moins fortement la valeur des titres dans lesquels est investi le FPS, pouvant entraîner une baisse significative de sa valeur liquidative.

- Risque de crédit

En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (par exemple en raison de leur notation par les agences de notations financière) ou de défaillance de l'emprunteur, la valeur des obligations privées détenues peut baisser, entraînant par conséquence une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque lié à la détention d'obligations convertibles

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de liquidité

Pour la plupart des instruments détenus à l'actif du FCP, le risque repose principalement sur la taille et le format d'émission, sur la catégorie d'émetteur, sur la nature de l'instrument et sur la qualité des actifs sous-jacents.

La réalisation de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

- Risque de liquidité lié aux modalités de souscription et de rachat

L'existence d'un mécanisme de l'échelonnement des rachats et le préavis appliqué pour la réception des ordres de souscriptions et de rachats peut entraîner un risque de liquidité pour le porteur.

- Risque de crédit lié à l'investissement en créances notées ou non par les agences de notation

Le risque de crédit correspond au risque de dégradation de la qualité de crédit d'un emprunteur ou des actifs sous-jacents de l'emprunteur, cette baisse de qualité pouvant aller jusqu'à la réalisation d'un événement de défaut.

Toute forme de manifestation de ce risque est susceptible d'affecter plus ou moins fortement la valeur des créances dans lesquelles le FCP est investi, pouvant entraîner une baisse significative de la valeur liquidative. Le FCP sera exposé, directement ou indirectement au risque de crédit, notamment sur des prêts à long terme non notés ou de notation inférieure BBB- (« spéculatifs »).





- Risque de durabilité

Les risques de durabilité non gérés ou non atténués peuvent avoir un impact sur les rendements des produits financiers. Par exemple, si un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance se produit, cela pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur d'un investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à un remaniement de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment: 1) une baisse des revenus; 2) des coûts plus élevés; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs; 4) un coût du capital plus élevé; et 5) des amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

- Risque lié à la prise en compte de critères extra-financiers

Une approche extra-financière peut être mise en place de différentes manières par les gestionnaires financiers, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Il peut ainsi être difficile de comparer des stratégies intégrant des critères extra-financiers. En effet, la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des indicateurs qui partagent le même nom mais ont des significations différentes. Lors de l'évaluation d'un titre sur la base de critères extra-financiers un gestionnaire financier peut utiliser des sources de données fournies par des prestataires externes. Compte tenu de la nature évolutive des critères extra-financiers, ces sources de données peuvent actuellement être incomplètes, inexactes ou indisponibles. L'application de normes de conduite responsable des affaires ainsi que de critères extra-financiers dans le processus d'investissement peut conduire à l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, la performance financière du FCP peut parfois être meilleure ou moins bonne que celle de fonds similaires qui n'appliquent pas ces critères.

DISCLAIMER

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est une société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP96002, constituée sous forme de société par actions simplifiée, ayant son siège social au 1, boulevard Haussmann 75009 Paris, France, RCS Paris 319 378 832, et son site web : www.bnpparibas-am.com.

Le présent document a été rédigé et est publié par la société de gestion de portefeuille.

Ce contenu vous est communiqué à titre purement informatif et ne constitue :

1. ni une offre de vente, ni une sollicitation d'achat, et ne doit en aucun cas servir de base ou être pris en compte pour quelque contrat ou engagement que ce soit ;
2. ni un conseil d'investissement.

Le présent document se réfère à un ou plusieurs instruments financiers agréés et réglementés dans leur juridiction de constitution.

Aucune action n'a été entreprise qui permettrait l'offre publique de souscription des instruments financiers dans toute autre juridiction, excepté suivant les indications de la version la plus récente du prospectus des instruments financiers ou sur le site web (rubrique « nos fonds »), dans laquelle une telle action serait requise, en particulier, aux États-Unis, pour les ressortissants américains (ce terme est défini par le règlement S du United States Securities Act de 1933). Avant de souscrire dans un pays dans lequel les instruments financiers sont enregistrés, les investisseurs devraient vérifier les contraintes ou restrictions légales potentielles relatives à la souscription, l'achat, la possession ou la vente des instruments financiers en question.

Il est conseillé aux investisseurs qui envisagent de souscrire des instruments financiers de lire attentivement la version la plus récente du prospectus et du document d'information clé (DIC) et de consulter les rapports financiers les plus récents des instruments financiers en question lorsque ceux-ci sont déjà disponibles.

Ces documents sont disponibles dans la langue du pays dans lequel l'organisme de placement collectif/instrument financier est autorisé à la commercialisation et /ou en anglais le cas échéant, sur le site suivant, rubrique « nos fonds » : www.bnpparibas-am.com.

Les opinions exprimées dans le présent document constituent le jugement de la société de gestion de portefeuille à la date de publication du document et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. La société de gestion de portefeuille n'a pas l'obligation de les tenir à jour ni de les modifier. Il est recommandé aux investisseurs de consulter leurs propres conseillers juridiques et fiscaux en fonction des considérations légales, fiscales, domiciliaires et comptables qui leur sont applicables avant d'investir dans les instruments financiers afin de déterminer eux-mêmes l'adéquation et les conséquences de leur investissement, pour autant que ceux-ci soient autorisés. À noter que différents types d'investissements, mentionnés le cas échéant dans le présent document, impliquent des degrés de risque variables et qu'aucune garantie ne peut être donnée quant à l'adéquation, la pertinence ou la rentabilité d'un investissement spécifique pour le portefeuille d'un client ou futur client.

Compte tenu des risques économiques et de marché, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation par les instruments financiers de leurs objectifs d'investissement. Les performances peuvent varier notamment en fonction des objectifs ou des stratégies d'investissement des instruments financiers et des conditions économiques et de marché importantes, notamment les taux d'intérêt. Les différentes stratégies appliquées aux instruments financiers peuvent avoir un impact significatif sur les résultats présentés dans ce document. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et la valeur des investissements dans les instruments financiers est susceptible par nature de varier à la hausse comme à la baisse. Il se peut que les investisseurs ne récupèrent pas leur investissement initial.

Les données de performance, éventuellement présentées dans ce document, ne prennent en compte ni les commissions et frais contractés à l'émission ou au rachat de parts ni les taxes. Vous pouvez obtenir, en cliquant ici : www.bnpparibas-am.fr/investisseur-professionnel/synthese-des-droits-des-investisseurs /un résumé des droits des investisseurs en français. BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT FRANCE peut décider de cesser la commercialisation des organismes de placement collectif/instruments financiers, dans les hypothèses visées par la réglementation applicable.

« L'investisseur durable d'un monde qui change » reflète l'objectif de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France d'inscrire le développement durable dans le cadre de ses activités, sans pour autant que tous les produits gérés par BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne relèvent de l'article 8, ayant une proportion minimale d'investissements durables, ou de l'article 9 du Règlement Européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Vous trouverez plus d'information sous le lien www.bnpparibas-am.com/en/sustainability



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur
durable d'un
monde qui change